

# GÉNÉRATION

# SÉCURITÉ & SANTÉ



Organisation  
internationale  
du Travail



28 avril 2018  
Journée mondiale  
de la sécurité et  
de la santé au travail

12 juin 2018  
Journée mondiale  
contre le travail  
des enfants



**D**ans le cadre d'une campagne globale commune déployée en 2018, la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail (SafeDay) et la Journée mondiale contre le travail des enfants (WDAFL) mettront l'accent sur la nécessité d'éliminer le travail des enfants et d'améliorer la sécurité et la santé des jeunes travailleurs.

Tous les enfants ont le droit d'être libres de toute forme de travail des enfants, et tous les travailleurs ont droit à un milieu de travail sûr et sain. Les 541 millions de jeunes travailleurs (de 15 à 24 ans) représentent 15 pour cent de la population active mondiale. Le taux de lésions professionnelles non mortelles dont ils sont victimes est 40 pour cent plus élevé que chez les travailleurs adultes (plus de 24 ans). Des dangers sur le lieu de travail peuvent même menacer leur vie. D'après les estimations, 152 millions d'enfants (de 5 à 17 ans) dans le monde sont astreints au travail des enfants et 73 millions d'entre eux effectuent des travaux qui, par leur nature ou les

conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont considérés dangereux. De nombreux facteurs contribuent au travail dangereux des enfants et au taux élevé d'accidents liés au travail et de problèmes de santé parmi les enfants et les jeunes travailleurs. Une chose est sûre: beaucoup reste à faire et nous nous devons d'agir.

La campagne vise à accélérer les initiatives pour atteindre la cible 8.8 des Objectifs de développement durable (ODD), à savoir «défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs» d'ici à 2030, ainsi que la cible 8.7: «prendre des mesures immédiates et efficaces pour... interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants et, d'ici 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes». Atteindre ces objectifs suppose un engagement renouvelé et des approches intégrées pour éliminer le travail des enfants et promouvoir une culture de prévention en matière de sécurité et de santé au travail (SST), en particulier pour les jeunes.

## La campagne appelle à agir de façon coordonnée pour:

- promouvoir la ratification universelle et l'application des conventions clés de l'Organisation du Travail (OIT) sur la sécurité et la santé au travail et sur le travail des enfants, en particulier:
  - convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981;
  - convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001;
  - convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006;
  - convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et
  - convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999;
- promouvoir des stratégies intégrées à tous les niveaux pour mettre fin au travail dangereux des enfants et combattre les risques pour la sécurité et la santé spécifiques aux jeunes travailleurs;
- garantir une éducation de qualité pour tous les enfants et intégrer la sécurité et la santé au travail aux programmes d'enseignement général et de formation professionnelle;
- enrichir les connaissances factuelles en vue d'élaborer de meilleures politiques et actions pour éliminer le travail dangereux des enfants et d'améliorer la sécurité et la santé des jeunes travailleurs;
- veiller à ce que les jeunes travailleurs puissent se syndiquer et exercer leur droit à la liberté d'association, à la négociation collective et à la sécurité et à la santé au travail;
- s'attaquer aux vulnérabilités spécifiques des plus jeunes enfants et prévenir leur entrée au travail des enfants;
- élaborer une action tripartite plus solide pour améliorer la sécurité et la santé au travail des jeunes et éliminer le travail dangereux des enfants, en s'appuyant sur l'expérience des organisations d'employeurs et de travailleurs.

## Les jeunes travailleurs et les enfants sont exposés à des risques majeurs au travail

Les jeunes travailleurs et les enfants sont particulièrement vulnérables aux dangers sur le lieu de travail. Ils sont nettement moins aptes que les adultes à évaluer les risques et, leur développement n'étant pas terminé, plus vulnérables aux dangers. Les enfants ne devraient pas effectuer les formes de travail pour lesquels ils n'ont pas atteint l'âge minimum légal d'admission à l'emploi. Les enfants ayant atteint l'âge minimum légal et qui

ont moins de 18 ans, ainsi que les jeunes travailleurs de moins de 25 ans, n'ont pas achevé leur développement physique et psychosocial. Leur stade de développement, leur expérience limitée du travail et leurs compétences professionnelles insuffisantes les exposent davantage aux dangers sur le lieu de travail. De surcroît, les jeunes et les enfants sont les travailleurs les moins bien outillés pour faire entendre leur voix en cas de danger au

travail. C'est pourquoi il faut promouvoir la sécurité et la santé au travail pour les travailleurs de tous âges, et de toute urgence pour ceux qui souffrent de manière disproportionnée en raison de leur jeune âge.

Éliminer le travail dangereux des enfants et améliorer la sécurité et la santé au travail des jeunes favorisera l'entrée dans la vie active d'une génération de

## **Mettre fin au travail des enfants et promouvoir un travail sûr et sain pour les jeunes requière une stratégie intégrée:**

### **Pour les enfants de moins de 18 ans:**

- Les enfants astreints au travail des enfants doivent être retirés de toute forme de travail pour laquelle ils n'ont pas atteint l'âge minimum légal, et leur accès à une éducation de qualité doit être garanti.
- Le travail dangereux des enfants doit être érigé en priorité dans le cadre d'une approche intégrée visant à éliminer le travail des enfants. Les enfants les plus jeunes (de 5 à 11 ans), dont la situation a cessé de s'améliorer et qui sont plus nombreux à effectuer des travaux dangereux depuis 2012, doivent faire l'objet d'une attention particulière. Nous n'en finirons jamais avec le travail des enfants si ces derniers continuent à y accéder.
- Les listes nationales des travaux dangereux interdits aux enfants devraient inclure les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont dangereux.
- Tous les enfants de moins de 18 ans qui effectuent des travaux dangereux devraient être soustraits de cette situation. Si le travail est dangereux du fait de sa nature ou qu'il existe un risque général ou propre au milieu ambiant, les enfants devraient être retirés du lieu de travail, purement et simplement. Sinon, protéger un

### **Pour les jeunes travailleurs (de 18 à 24 ans):**

- En principe, des dispositions similaires devraient s'appliquer aux jeunes travailleurs de 18 à 24 ans qui, à l'instar de tous les travailleurs, ont le droit de refuser d'effectuer un travail présentant un danger immédiat pour leur sécurité ou leur santé. Le recours à ces jeunes pour effectuer un travail dangereux mais autorisé devrait être subordonné à une gestion des risques, une supervision et une formation rigoureuses.
- Dans tous les cas, tous les jeunes travailleurs devraient être protégés par une stratégie intégrée qui promeut une culture de prévention. Une telle stratégie doit identifier et éliminer les dangers pour la sécurité et la santé au travail ou, doit contrôler les risques associés

travailleurs productifs, justement rémunérés et capables de contribuer à la justice sociale et à la croissance économique. Cela améliorera aussi la sécurité et la santé de tous les travailleurs et contribuera à assurer les moyens de subsistance des parents et des autres membres de la famille, et donc à prévenir le travail des enfants.

enfant ayant atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi peut demander de l'affecter à un autre travail, non dangereux. Dans tous les cas, l'enfant a le droit de recevoir une éducation de base et, au besoin, un enseignement et une formation professionnels de qualité.

- Dans le cadre d'un accord tripartite, les autorités nationales peuvent autoriser l'emploi de jeunes âgés de 16 ans ou plus, dans un travail répertorié comme dangereux, à condition que leur santé, leur sécurité et leur moralité soient pleinement protégées et qu'ils aient reçu, dans la branche d'activité correspondante, une instruction ou une formation professionnelle adéquate. Ceci permettrait aux jeunes d'apprendre des métiers nécessitant l'utilisation d'outils potentiellement dangereux. Toutefois, un équipement de protection individuel – outre le fait qu'il constitue le moyen de protection sur le lieu de travail le moins souhaitable – est inapproprié pour des enfants: un petit casque ne peut pas rendre le travail dans une mine souterraine acceptable pour un enfant, et une petite combinaison de protection ne peut amener à tolérer qu'un enfant épande des pesticides.

aux dangers identifiés au moyen d'interventions adaptées à l'âge de ces jeunes:

- les jeunes travailleurs devraient recevoir une formation de base à la SST avant d'être affectés à un travail;
- les jeunes travailleurs devraient être parfaitement formés aux tâches qu'ils devront accomplir et bénéficier d'une supervision sur le lieu de travail appropriée;
- le droit des jeunes travailleurs à refuser d'effectuer un travail qui présente un danger imminent pour leur sécurité ou leur santé doit être protégé.

## Rejoignez-nous!

Le succès de la campagne commune pour bâtir une génération en sécurité et en bonne santé en éliminant le travail des enfants et en garantissant la sécurité et la santé au travail des jeunes ne sera au rendez-vous que si chacun de nous apporte sa contribution.

Soutenez le mouvement mondial pour améliorer la sécurité et la santé des jeunes travailleurs et mettre fin au travail des enfants.

Pour plus d'information, visitez:

[www.ilo.org/safeday](http://www.ilo.org/safeday)

[www.ilo.org/ChildLabourWorldDay](http://www.ilo.org/ChildLabourWorldDay)



#GenerationSafe&Healthy

# GÉNÉRATION

# SÉCURITÉ & SANTÉ

28 avril 2018

Journée mondiale  
de la sécurité et  
de la santé au travail

12 juin 2018

Journée mondiale  
contre le travail  
des enfants

